AR-Préfecture
095-219503943-20240411-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 11-04-2024
Publication le : 11-04-2024

N° 2024 /068

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE** le **4 AVRIL** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :
Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY, Marie-Claude CRESPIN, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI, Catherine GAUTIER (+1), Bernard RIO (+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Audrey LYS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Sandrine CROZAT, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX (+1), Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :
Hubert MARCHAIS représenté par Bernard RIO
Nathalie JOUNEAU représentée par Catherine GAUTIER
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :
29 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 26
VOTANTS : 29

Objet : Identification des zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergie renouvelable

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et notamment son article 15,

Vu le code de l'énergie et notamment son article L.145-5-3,

Vu le courrier en date du 12 juillet 2023, du Préfet du Val d'Oise, sur la définition des zones d'accélération d'énergies renouvelables,

Vu la concertation du public du 1er février au 29 février 2024,

Vu l'unique remarque émise par le public,

Vu l'ensemble des cartes jointes recensant les zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune,

Considérant qu'afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023, n° 2023-175 fait de la planification territoriale une disposition majeure,

Considérant que cette loi prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des zones d'accélération favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables,

Considérant que la commune de Méry-sur-Oise a souhaité se concentrer sur un seul type d'énergie renouvelable au plus fort potentiel : l'énergie solaire,

Considérant que les zones qu'il est proposé d'identifier comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la commune sont les suivantes :

- Panneaux photovoltaïques ou solaire thermique sur toiture :
  - Gendarmerie, 4 avenue Marcel Perrin,
  - Sécurité Civile (ESOL), 2bis avenue Marcel Perrin,
  - Caserne des pompiers, 21 rue Courtil Bajou,
  - SEDIF, 2 avenue Marcel Perrin, et Parc du Château,
  - Gymnase, rue Courtil Bajou,
  - Collège Jacques Yves Cousteau, rue Courtil Bajou,
  - École Gaston Monmousseau, 9 rue Gaston Monmousseau,
  - Ecole Jean-Jaurès, impasse Jean-Jaurès,
  - La Luciole, 1-3 route de Pontoise,
  - Centre Technique Municipal, 23 chemin de Pontoise,
  - L'ensemble des bâtiments de la Haute Borne, chemin de Vaux à Pontoise,
  - Z.A. des Bosquets, chemin des Bœufs

- Panneaux photovoltaïques ou solaire thermique en ombrière :
  - Parking du magasin Intermarché, rue de Pontoise,
  - Parking de la gare SNCF, avenue Marcel Perrin,
  - Parking de l'équipement public La Luciole, 1-3 route de Pontoise,

- Panneaux photovoltaïques ou solaire thermique au sol :
  - Terrain Jean Brestel, chemin de Pontoise à Vaujours,

Considérant que la définition de ces zones n'implique pas une autorisation en soi,

Considérant qu'une concertation du public s'est déroulé du 1er février au 29 février 2024, permettant à la population de consigner ses observations,

Considérant l'observation émise par le public,

Considérant les dix-sept cartes annexées à la présente délibération,

Après avis de la Commission Urbanisme, travaux, environnement et mobilité du 25 mars 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal**, à la majorité :

- 26 voix POUR

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY, Marie-Claude CRESPIN, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI, Catherine GAUTIER (+1), Bernard RIO (+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Audrey LYS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Sandrine CROZAT, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Stéphane IMBERT

- 3 abstentions

Messieurs : Jérôme DURIEUX (+1), Frédéric LEGIEMBLE

DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération : dix-sept zones de la commune en solaire (toitures, ombrières ou au sol).

VALIDE la transmission de la cartographie des ces zones à Madame le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, de la commune de Méry-sur-Oise.

VALIDE le principe de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L.153-31 du code de l'urbanisme.

AUTORISE Monsieur le Maire de Méry-sur-Oise, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué habilité à cet effet, à signer tous actes et documents relatifs à la présente affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 4 avril 2024

La secrétaire de séance,

MAIRIE DE MERY-s/OISE (VAL-D'OISE)

Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale

Le Maire,

MAIRIE DE MERY-s/OISE (VAL-D'OISE)

Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental du Val d'Oise

AR-Préfecture
095-219503943-20240411-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 11-04-2024
Publication le : 11-04-2024

Gendarmerie

Parcelle cadastrée : B 2406

Adresse : 4 avenue Marcel Perrin

Surfaces approximatives :

- Bâtiment recevant du public uniquement : **490 m²**
- Bâtiment ERP + logements de fonction : **1500 m²**

Sécurité Civile (ESOL)

Parcelles cadastrées : B 1115 ; B 1116 ; B 1208 ; B 1209 ; B 2425 ; B 2489 ; (B 2487 et B 2488 appartenant à la commune de Méry-sur-Oise)

Adresse : 2 bis avenue Marcel Perrin

Surfaces approximatives :

- Bâtiment principal uniquement : **4380 m²**
- Ensemble des bâtiments : **8200 m²**

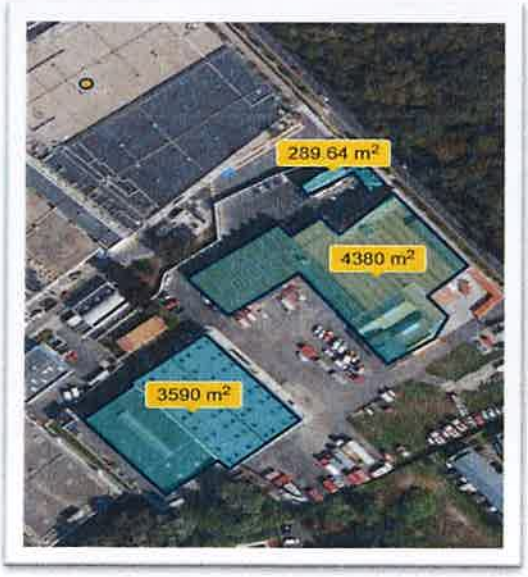

AR-Préfecture
095-219503943-20240411-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 11-04-2024
Publication le : 11-04-2024

Caserne de pompiers

Parcelles cadastrées : B 2254 ; B 2997 ; B 3001

Adresse : 21 rue Courtil Bajou

Surface approximative : 670 m²

Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) :

Parcelles cadastrées : B 2552 – B 2553 – B 2554 - B 2061 - B 2062 - B 2337 et B 2339

Adresse : 2 avenue Marcel Perrin

Surfaces approximatives :

- Bâtiment principal uniquement : **23000 m²**
- Ensemble des bâtiments : **33500 m²**
- Ensemble des parcelles : **438 503 m²**

AR-Préfecture
095-219503943-20240411-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 11-04-2024
Publication le : 11-04-2024

Autre parcelle du SEDIF

Parcelle : B 1704

Adresse : Parc du Château

Surface approximative : 1890 m²

Gymnase

Parcelles cadastrées : B 2255 ; B 2256 ; B 376 ; B 1238 ; B 2403

Adresse : rue Courtil Bajou

Surface approximative : 3100 m²

AR-Préfecture
095-219503943-20240411-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 11-04-2024
Publication le : 11-04-2024

Collège Jacques Yves Cousteau

Parcelles cadastrées : B 2513

Adresse : rue Courtil Bajou

Surface approximative : 3870 m²

Ecole Gaston Monmousseau

Parcelles cadastrées : A 781 ; A 782 ; A 783 ; A 787 ; A 788 ; A791 ; A 792 ; A795

Adresse : 9 rue Gaston Monmousseau

Surfaces approximatives :

- Ecole uniquement : **1200 m²**
- Ecole et accueil périscolaire : **2200 m²**

AR-Préfecture
095-219503943-20240411-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 11-04-2024
Publication le : 11-04-2024

Ecole Jean Jaurès

Parcelle cadastrée : B 1420

Adresse : Avenue Jean Jaurès

Surface approximative : 2800 m²

La Luciole

Parcelles cadastrées : B 3053 ; B 3055 ; B 3086

Adresse : 1-3 route de Pontoise

Surfaces approximatives :

- Bâtiment : **3100 m²**

AR-Préfecture
095-219503943-20240411-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 11-04-2024
Publication le : 11-04-2024

Parcelles cadastrées : A 3172 – A 1387 – A 1388

Adresse : 23 chemin de Pontoise

Surface approximative : 1400 m²

L'ensemble des bâtiments de la Haute Borne

Parcelles cadastrées : E 293 ; E 144
Adresse : Chemin de Vaux à Pontoise
Surfaces approximatives : 5800 m²

AR-Préfecture
095-219503943-20240411-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 11-04-2024
Publication le : 11-04-2024

L'intégralité des toitures de la zones d'activités des Bosquets

Parcelles cadastrées : ZA 20 à 30 ; ZA 33 à 35 ; ZA 38 à 62 ; ZA 64 ; ZA 66 à 73 ; ZA 77 ; ZA 79 ; ZA 81 ; ZA 83 à 85 ; ZA 87 à 89 ; ZA 113 à 115 ; ZB 20 à 31

Adresse : Chemin des Bœufs

Surface approximative : 48 000 m²

AR-Préfecture
095-219503943-20240411-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 11-04-2024
Publication le : 11-04-2024

AR-Préfecture
095-219503943-20240411-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 11-04-2024
Publication le : 11-04-2024

Panneaux photovoltaïques ou solaire thermique en ombrière

Intermarché

Parcelles cadastrées : B 2220 ; B 2672 ; B 2681 ; B 2682 ; B 2704 ; B 2709

Adresse : rue de Pontoise

Surfaces approximatives :

- Parking : **5100 m²**

Gare SNCF

Parcelles cadastrées : B 2963 ; B 2966 ; B 2968

Adresse : Avenue Marcel Perrin

Surface approximative : 3550 m²

AR-Préfecture
095-219503943-20240411-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 11-04-2024
Publication le : 11-04-2024

La Luciole

Parcelles cadastrées : B 3053 ; B 3055 ; B 3086
Adresse : 1-3 route de Pontoise
Surfaces approximatives :

- Parking : **4200 m²**

AR-Préfecture
095-219503943-20240411-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 11-04-2024
Publication le : 11-04-2024

Panneaux photovoltaïques ou solaire thermique au sol

Terrain Jean Brestel

Parcelle cadastrée : D 97 ; D 110
Adresse : Chemin de Pontoise à Vaujours
Surface approximative : 59 000 m²